

MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS
17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
en exercice 11
présents 08
procuration 01
votants 09

L'an deux mil vingt quatre
le vingt-neuf juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/07/2024

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, PENICAUT, TORCHUT,
BRUN, LEGALLAIS, Mmes COUSSOT, FURAUD

Absents : M. BOUTINET (donne pouvoir à M. COMBEAU), Mme
BRANDT, Mme DESRENTES

Secrétaire : Mme COUSSOT

**2024/24 OBJET : AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) LA ROCHELLE AUNIS AU CENTRE DE
GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE CHARENTE-
MARITIME.**

Le Syndicat mixte pour le SCOT La Rochelle Aunis a sollicité son affiliation volontaire au
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime.

Conformément au Code général de la Fonction Publique et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985,
la consultation des Collectivités et Etablissements Publics affiliés au CDG17 est nécessaire
préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2025.

Il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un
avis favorable.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Le Maire,
Bernard COMBEAU